



Strasbourg, 3 novembre 2022

COP(2022)02WEB

CONSULTATION DES PARTIES À LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA PRÉVENTION DU TERRORISME

7^{ème} Réunion

Strasbourg (France), 29 novembre 2022

Council de l'Europe
Agora, Salle G01

Ouverture le mardi à 10h
Clôture le mardi à 17h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Secrétariat de la Division Anti-Terrorisme
Direction de la société d'information et de la lutte contre la criminalité, DG

DLI.CDCT@coe.int - www.coe.int/terrorism

Veillez noter que les points de l'ordre du jour marqués d'un * exigent que les décisions soient prises par la Consultation des parties.

1. Ouverture de la réunion

Mardi le 29 novembre – 10h

2. Adoption de l'ordre du jour*

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour annoté

Règles de procédure

3. Informations fournies par le Président et par le Secrétariat

Liste des décisions de la 6ème réunion de la Consultation des Parties

4. Discussion sur d'éventuelles modifications de l'article 8 du règlement intérieur de la CdP *

Modifications possibles de la règle 8 du Règlement de procédure de la Consultation des Parties

5. Discussion sur les modalités de participation de la Fédération de Russie à la Consultation des Parties à la STCE 196/217*

Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine : Modalités de participation de la Fédération de Russie aux conventions ouvertes

Modalités de participation de la Fédération de Russe a la Consultation des Parties

6. Discussion sur les résultats de l'évaluation partielle de l'Art. 2 de la STCE 217 (Question 1 du questionnaire d'évaluation)*

Rapport préliminaire d'évaluation thématique

7. Divers

8. Date de la prochaine réunion*

9. Adoption de la liste des décisions *